

**GRAND LAC**

Monsieur le Président  
1500 boulevard Lepic  
73100 AIX LES BAINS

Voglsans, le 25 janvier 2023

**Objet** : Avis complémentaire sur le projet de modification n°1  
Du PLUi Grand Lac (ex CALB)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver un avis complémentaire, formulé ci-dessous, à notre premier courrier en date du 23 décembre 2022 pour la modification n°1 du PLUi.

**\* Concernant l'OAP Les Bouvards 2, nous demandons les modifications suivantes :**

- Réduction du périmètre de l'OAP sur sa partie sud-ouest pour exclure la maison récente existante et son espace d'agrément qui n'a pas vocation à évoluer et qui n'a pas de pertinence dans un aménagement d'ensemble.
- Augmenter le nombre de logements total de l'OAP à 15 à 17 logements afin de densifier la zone et d'optimiser l'utilisation du foncier.
- Inscrire un cadrage du nombre de logements sur les différents espaces :
  - o sur l'espace préférentiel d'implantation pour de l'habitat collectif : 8 à 12 logements
  - o sur l'espace préférentiel pour de l'habitat individuel et/ou mitoyen (qui sera réduit) : 2 logements
- La légende du schéma indique « ancienne ferme à réhabiliter ». Nous souhaitons que cette ferme puisse être réhabilitée ou démolie.
- Le schéma de l'OAP doit intégrer une sortie de voirie au sud de l'OAP. Cf Extrait ci-joint.

**\* Concernant l'OAP Patte d'Oie :**

Lors de l'élaboration du PLUi, la commune prévoyait une arrivée de tous les réseaux au nord de la zone. Les travaux qui ont été menés par la collectivité font désormais arriver les réseaux au sud de la zone. Le phasage du PLUi (1AUha et 1AUHb) prévoyant une ouverture de la partie nord avant la partie sud n'est plus réalisable ni cohérent.

**La commune demande de supprimer les indices a et b, et de n'inscrire qu'une OAP globale 1AUh sur l'ensemble du périmètre.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,  
Yves MERCIER



OAP - les Bauvards 2 -

Partie à exclure  
de l'OAP.



- Projet de modification n°1  
du PLU Grand Lac (ex CAB)

Le Maire,  
Yves MERCIER



\* Plan joint au courrier "Avis complémentaire"  
du 15 janvier 2023 -